

Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-222 Circulation alternée " avenue de Béziers "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 21 novembre 2022, par laquelle l'entreprise CABANEL TP, ZA la Coste, chemin de Lagal – 34490 MURVIEL-LES-BEZIERS, sollicite une autorisation de mettre en place une circulation alternée, afin de permettre le déroulement des travaux d'enrochement,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, la circulation de tous les véhicules sera faite par alternance « avenue de Béziers », à partir du lundi 21 novembre 2022 à 08H00, pour une durée de 5 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 3

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 21/11/2022

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 21/11/2022

Puissalicon le 21/11/2022

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 034-213402241-20221121-ARRETE_2022_222-AI